

Affiché le 23 septembre 2016



**INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Le Maire de la commune d'Yvetot informe**

Que M. Kléber GOUJON, nommé administrateur du CCAS par arrêté municipal n°2014/34 du 23 avril 2014, a présenté sa démission par courrier réceptionné le 17 août 2016.

Que M. Kléber GOUJON a été nommé comme représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Qu'en application des articles L 123.6, R 123-11 et R. 123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à son remplacement et à la nomination par mes soins :

- d'un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Au sein du Conseil d'Administration du CCAS

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en lui adressant une liste comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire de la commune ;
- habilitées à représenter l'association qui doit avoir son siège dans le département ;
- qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS .
- qui ne sont pas membres du conseil municipal.

**DELAI IMPERATIF**

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le Maire, au plus tard, le **MARDI 11 octobre 2016**, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises au secrétariat de la mairie contre accusé de réception.

Fait à Yvetot, le 23 septembre 2016

LE MAIRE

M. Emile CANU



BP 219 - 76196 Yvetot Cedex

Tél : 02 32 70 44 70 - Fax : 02 32 70 44 71 - Courriel : mairie@yvetot.fr - Internet : www.yvetot.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Maire